

sujet. Voici la dernière, que nous reproduisons parce qu'elle donne des renseignements sur le journal, et qu'elle paraît attester, mieux encore que les précédentes, que si Duviquet fut, à cette époque, un journaliste sans pitié et sans frein, une dernière vertu morale avait survécu dans son cœur, la probité.

« Vèvres, le 12 germinal, an III.

« Je te remercie bien sincèrement, cher citoyen, de la complaisance qui t'engage à me faire part de la difficulté qu'éprouve l'épuration du compte des fonds qui ont été mis à ma disposition pour l'impression de différents objets, lors de mon séjour à Lyon ; je te fais passer, en réponse, l'arrêté par lequel les Représentants, après avoir vérifié toutes mes pièces de comptabilité, m'ont donné une décharge tellement conçue qu'elle me met à l'abri de toute espèce de recherches. Il faut nécessairement que l'on ait égaré des pièces de comptabilité ou que l'on n'ait pas fait attention que les différentes sommes que j'ay reçues, montant non pas à 21,179 liv. 5 sols, mais bien 21,289 liv. 5 sols, n'étaient pas destinées seulement aux frais du journal, mais encor à ceux d'impression des arrêtés de différentes autorités, ainsi qu'il résulte d'un arrêté des Représentants du peuple, en date du 2 floréal, signé Reverchon et Méaulle, dont l'original est entre mes mains et où ma comptabilité est établie ainsi qu'il suit :

Reçu du Payeur	3,000 l.	Impression (du journal) jusqu'au 20 germinal	12953 ^l 5 ^s
id.	3,000 l.	Pour les commissions temporaire, révolutionnaire et des salpêtres.	4377 ^l 10 ^s
De la C ^{nne} d'Aumale	3,110 l.	Impression (du journal) pour la dernière décade de germinal	1558 ^l 10 ^s
Abonnements	5,721 l.	Indemnité accordée par le même arrêté	2400 ^l
Du Payeur	6,458 l. 5 s.		
	<u>21,289 l. 5 s.</u>		<u>21289^l 5^s</u>

où tu vois, mon cher, que la balance est parfaitement établie. J'ai en outre entre entre mes mains, le reçu signé du secrétaire des Représentants, de toutes les pièces que je leur remis pour établir cette comptabilité. En sorte que, quand même il s'en trouverait d'égarées, le reçu attesterait que c'est sur le vu de ces pièces et en grande connaissance de cause qu'ils ont prononcé.

« Je ne suis pas fâché que l'on épluche sévèrement ma compabilité. Cet examen répondra à bien des calomnies ; je t'avoue que celles qui sont de la nature de celles-ci me sont les plus pénibles.

« Fais-moi l'amitié de répondre à ma femme sur le premier objet sur lequel tu as bien voulu m'écrire. Je désirerais savoir si ma déclaration a satisfait les commissaires.